BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2004/009582**
n°de gestion : **1972B00112**
n°SIREN : **972 501 126 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 18/05/2004 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ETABLISSEMENTS BARBIE société anonyme

103 rue Trarieux 69003 Lyon -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal du conseil d'administration (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

Etablissements BARBIE
103 rue Trarieux
69003 LYON

Société Anonyme
Capital de 300.000 Francs
RCS LYON B 972.501.126

PROCES VERBAL DE DELIBERATION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUIN 1998 A 10 H 00

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT
ET LE 6 JUIN A DIX HEURES

Les Administrateurs de la Société se sont réunis au siège social, sur convocation de leur Président, Monsieur Laurent BARBIE.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Laurent BARBIE, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Guy BARBIE,
- Madame Elise BARBIE.

Trois administrateurs étant présents sur les trois en fonction, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Laurent BARBIE préside la séance, assisté de Madame Elise BARBIE, qui remplit les fonctions de secrétaire.

Lecture est donnée du Procès-Verbal, de la précédente réunion qui est adoptée sans observation par le Conseil.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte essentiellement sur l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997 et sur toutes les décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'Assemblée Générale Annuelle, appelée à statuer sur ses comptes qu'il présente et commente.

Il précise également que le Conseil est appelé à délibérer sur :

- le renouvellement de mandat de deux administrateurs,
- le renouvellement du mandat du Président Directeur Général.

Toutes les explications sont données en réponse aux questions posées.

Le Conseil prend alors les décisions suivantes :

– En vue de les soumettre à l'approbation définitive de l'assemblée, le Conseil arrête les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997 faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 561.801 Francs.

LES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE :

L'exercice 1997 a connu une lègère baisse du chiffre d'affaire.

Cette diminution s'explique par la perte d'un marché de cinquième gamme.

Quant à l'exercice 1998, il semble que la conjoncture sera tout aussi difficile.

La concurrence est en effet de plus en plus sévère pour décrocher des marchés.

Le conseil décide de proposer à l'Assemblée des Actionnaires d'affecter ce résultat de la façon suivante, la réserve légale étant totalement dotée :

– Distribution de dividendes, soit :495.000 Francs.
– la solde soit 66.801 francs est porté en report à nouveau.

RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE DEUX ADMINISTRATEURS :

Monsieur Le Président rappelle au Conseil d'Administration que les mandats de deux administrateurs, de Madame Elise BARBIE et, de Monsieur Laurent BARBIE, sont arrivés à expiration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de proposer à ladite Assemblée les renouvellements des mandats des deux administrateurs pour une période de six années.

Les mandats des deux administrateurs ci–dessus désignés sont donc renouvellés.

– Renouvellement du mandat du Président Directeur Général :

A l'unanimité, le Conseil d'Administration renouvelle le mandat de Monsieur Laurent BARBIE en qualité de Président Directeur Général pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur.

Monsieur Laurent BARBIE déclare accepter le renouvellement de ses fonctions, et remercie le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoingner.

Il déclare en outre qu'il ne se trouve pas en contradiction avec les Lois en vigueur quant au nombre de mandats de Président.

<u>- Nomination du Président du Conseil d'Adminitration :</u>

Le Conseil, après en avoir délibéré, renouvelle à l'unanimité Monsieur Laurent BARBIE en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le Conseil décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, le samedi 13 JUIN 1998 à 14 heures, au Siège Social, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur la situation de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 1997,

- lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice,

- approbation de ces comptes,

- quitus aux administrateurs,

- renouvellement du mandat d'administrateurs,

- renouvellement du mandat du Président Directeur Général,

- nomination du Président du Conseil d'Adminitration.

- affectation du résultat.

- rappel aux actionnaires du nombre des actions cédées au cours de l'exercice et fraction du capital qu'elles représentent.

Toutes les décisions ci-dessus ont été adoptées à l'unanimité.

Le Conseil arrête alors le texte des résolutions et du rapport qui seront soumis à cette assemblée.

De même, un exposé sommaire de la situation de la société pendant l'exercice écoulé et le tableau des résultats financiers sont mis au point et approuvés.

Le Conseil charge son Président d'assurer régulièrement la préparation et la convocation de cette assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président
Monsieur Laurent BARBIE

Un Administrateur
Madame Elise BARBIE

Etablissements BARBIE
103 rue Trarieux
69003 LYON

Société Anonyme
Capital de 300.000 Francs
RCS LYON B 972.501.126

PROVES VERBAL DE DELIBERATION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MAI 1996

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE
ET LE 25 MAI A DIX HEURES

Les Administrateurs de la Société se sont réunis au siège social, sur convocation de leur Président, Monsieur Laurent BARBIE.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Laurent BARBIE, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Guy BARBIE,
- Madame Elise BARBIE.

Trois administrateurs étant présents sur les trois en fonction, le Conseil peut valablement délibéré.

Monsieur Laurent BARBIE préside la séance, assisté de Madame Elise BARBIE, qui remplit les fonctions de secrétaire.

Lecture est donnée du Procès-Verbal, de la précédente réunion qui est adoptée sans observation par le Conseil.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte essentiellement sur l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1995 et sur toutes les décisions à prendre pour la préparation de la convocation de l'Assemblée Générale Annuelle, appelée à statuer sur ses comptes qu'il présente et commente.

L'ordre du jour porte également sur la présentation et nomination de Monsieur Ivan BARBIé, en qualité de Directeur Général de la S.A BARBIE à compter du 1er octobre 1994, ainsi que sa rémunération.

Toutes les explications sont données en réponse aux questions posées.

Le Conseil prend alors les décisions suivantes :

– En vue de les soumettre à l'approbation définitive de l'assemblée, le Conseil arrête les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1995 faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 549.533 Francs.

L'exercice 1995 a une augmentation du chiffre d'affaires, lequel ne s'est pas traduit contrairement à l'année précédente par une augmentation du bénéfice de la Société.

En effet, en raison d'une conjoncture très tendue et très difficile, une diminution de la marge brute s'est ressentie pendant l'exercice de 1995.

Pour l'avenir, il ne semble qu'il puisse avoir une amélioration.

Le conseil décide de proposer à l'Assemblée des Actionnaires d'affecter ce résultat de la façon suivante, la réserve légale étant totalement dotée :

– Autres réserves, soit.....	:	9.533,00 Francs
– Distribution de dividendes, soit	:	540.000,00 Francs

Le Conseil décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, le samedi 29 JUIN 1996 à 10 heures, au Siège Social, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

– lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur la situation de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 1995,

– lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice,

– approbation de ces comptes,

– quitus aux administrateurs,

– affectation du résultat.

Toutes les décisions ci–dessus ont été adoptées à l'unanimité.

Le Conseil arrête alors le texte des résolutions et du rapport qui seront soumis à cette assemblée.

De même, un exposé sommaire de la situation de la société pendant l'exercice écoulé et le tableau des résultats financiers sont mis au point et approuvés.

Le Conseil charge son Président d'assurer régulièrement la préparation et la convocation de cette assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président

Monsieur Laurent BARBIE

Un Administrateur

Madame Elise BARBIE

E. Barbie